

DPEP

Bureau de Gestion Collective

Affaire suivie par :

Eloïse MUSCAT

Cheffe de Bureau

dsden59.dpep-bgc@ac-lille.fr

Nancy CLAUS

Adjointe à la cheffe de bureau

Tél : 03 20 62 32 65

C. BAUDUIN - C. BRETEL - V. LECLERCQ

03 20 62 / 30 19 / 30 31 / 32 27

144 rue de Bavay

BP 669

59033 Lille Cedex

Lille, le 09 avril 2024

L'Inspecteur d'Académie, DASEN du Nord

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1er degré du
département du Nord

Mesdames les Inspectrices et Messieurs les Inspecteurs de
l'Education nationale

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements
et Directrices et Directeurs d'établissements spécialisés

Mesdames les Directrices adjointes
et Messieurs les Directeurs Adjointes de SEGPA

Objet : Liste d'Aptitude à l'emploi de Directeur-Adjoint chargé de Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté au titre de l'année scolaire 2024-2025

Références : - Décret n°81-482 du 8 mai 1981 modifié
- Circulaire n°81-497 du 2 décembre 1981 (B.O.E.N n° 46 du 17 décembre 1981)

Peuvent être inscrits sur une liste d'aptitude aux fonctions de directeur adjoint chargé de section d'enseignement général et professionnel adapté (DACs), qu'ils occupent déjà ou non un emploi de direction, les membres des corps d'enseignement titulaires du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée, ou inscrits à la formation pour l'obtention de ce diplôme, ainsi que les membres du corps des personnels de direction.

I – Conditions requises pour faire acte de candidature :

- Etre âgé de 30 ans au moins au 1er octobre 2024,
- Etre titulaire du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) ou le préparer,
- Justifier de cinq années au moins d'exercice en qualité de titulaire dans un corps d'enseignement, d'éducation ou d'inspection au 1er octobre de l'année d'inscription.

PJ : - Dossier de candidature
- Liste des postes vacants ou susceptibles de l'être

II. Critères retenus pour faire acte de candidature :

- L'ancienneté générale de service (1 point par an),
- L'ancienneté acquise en qualité de faisant fonction sur poste de DACS (2 points par an)
- L'ancienneté acquise en qualité d'enseignant spécialisé (1 point par an à compter de l'année scolaire suivant l'obtention de la première certification, les candidats devront fournir un diplôme ou une attestation pour justifier de l'obtention de la certification) ;
- L'échelon atteint au moment de la demande :
 - 0.5 pt/échelon pour la Classe Normale
 - 2pts/échelon pour la Hors Classe
 - 12pts + 1 pt/échelon pour la Classe Exceptionnelle

Seules les années scolaires complètes seront comptabilisées.

Ces éléments ont un caractère indicatif. L'administration conserve son pouvoir d'appréciation en fonction des situations individuelles, des besoins du service ou de tout autre motif d'intérêt général.

Les candidats devront impérativement signaler, dans un courrier joint à leur dossier de candidature, toute participation à d'autres opérations (mouvement général des enseignants du 1^{er} degré, détachement dans un autre corps, concours, etc.). Ils devront aussi informer les services académiques des résultats de ces procédures.

III. Vœux géographiques

J'attire l'attention sur le fait que les candidats pourront formuler des vœux géographiques à l'échelle :

- des établissements,
- des communes,
- des groupements de communes (cf. liste jointe),
- des départements,
- de l'académie.

IV. Calendrier

| | |
|--|---|
| Candidats : Transmission du dossier de candidature à l'IEN de circonscription | <u>Au plus tard le mardi 21 mai 2024</u> |
| Circonscriptions : Transmission des dossiers par la navette à la DSDEN / DPEP / Bureau de Gestion Collective (dsden59.dpep-bgc-gestionnaires@ac-lille.fr) | <u>Au plus tard le jeudi 23 mai 2024</u> |

En cas de renonciation, les candidats devront informer, au plus tard le vendredi 31 mai 2024, le bureau de l'encadrement de la division de l'encadrement et des personnels administratifs, par courrier électronique à l'adresse suivante : ce.depabe@ac-lille.fr

Pour la Rectrice, et par délégation,
l'Inspecteur d'Académie,
Directeur des services départementaux
de l'Education nationale du Nord


Olivier COTTET